

## **Réponse à l'interpellation de Monsieur le Conseiller communal Jacky Colomb au sujet de la Vy-Creuse**

---

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Nous vous soumettons, ci-dessous, la réponse à l'interpellation du 14 décembre 2009 de M. le Conseiller communal Jacky Colomb au sujet de la Vy-Creuse intitulée "Plaidoyer pour une charmante petite place".

Le projet de la Vy-Creuse et du triangle devant l'Usine à Gaz fait appel à une approche pluridisciplinaire; le projet d'aménagement de la Vy-Creuse et la création d'une place publique a été l'objet d'une consultation interne; les services de la Police, des Espaces Verts, Industriels, de l'Office de la Mobilité, de l'Urbanisme, et de Travaux et Environnement ont contribué à l'établissement du projet tel que prévu dans le préavis no 67/2008.

Le préavis no 90/2009 propose de réaliser l'aménagement de la Vy-Creuse qui comprend des mesures de mobilité douce et un concept paysager, et de transformer un espace routier devant l'Usine à Gaz en une nouvelle place publique. Le projet de la place comprend, entre autres, l'implantation provisoire d'un arrêt de bus appelé à desservir les lignes 5 Nyon-Prangins et 817 Nyon-Gland.

Les cadences des bus des deux lignes sont de quatre bus par heure la semaine et d'un bus par heure le soir et le week-end.

Sans projet de réaménagement de la route cantonale RC1, il n'est pas possible d'implanter l'arrêt sur cette route principale, d'où le choix de l'envisager provisoirement devant l'Usine à Gaz ; néanmoins, la création d'un espace public de qualité à l'entrée EST de la ville reste bien l'objectif visé à court-moyen terme.

Le service des Travaux et environnement a par conséquent poursuivi l'analyse de la circulation du centre-ville, et plus particulièrement celle des rues de la Colombière, de la Porcelaine et de César-Soulié avec l'Office de la Mobilité, les TPN (Transports Publics Nyonnais) et le service de Police.

En répondant aux souhaits des TPN, qui soulevaient le problème de visibilité que rencontraient les chauffeurs de bus à l'angle de la rue de la Porcelaine/rue de Rive, il est apparu judicieux de réserver la rue César-Soulié pour le passage du bus dans les 2 sens et pour implanter les deux arrêts « Rive » l'un en face de l'autre. Ce nouveau choix d'implantation des arrêts, améliore la visibilité et la lisibilité des dessertes en TP dans ce secteur.

Pour améliorer le confort des usagers, il est également prévu d'élargir le trottoir de la rue César-Soulié, de prévoir un banc et de ne laisser que six mètres de chaussée.

Par ailleurs, l'aménagement routier en bas de la Vy-Creuse, sera adapté afin de favoriser la progression des transports publics.

## MUNICIPALITÉ DE NYON

Enfin, cet espace public pourra dès sa réalisation profiter aux piétons, ainsi qu'aux nombreux habitués du centre culturel qu'est l'Usine à Gaz. Cet aménagement permettra définitivement de "gommer" des structures routières au profit d'une place uniquement piétonne, mettant en valeur les grands arbres existants et la fontaine.

La Municipalité se réjouit d'avoir répondu de façon positive aux vœux de la commission du Conseil communal et à l'interpellateur.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 15 février 2010.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic :

Is

D. Rossellat

La Secrétaire :

Is

R. Leiggener